

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-467/SG/CG portant suppression partielle de l'obligation de l'autorisation préalable aux transactions immobilières .

n° 72-467/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
28 mars 1972

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1972

Date du numéro
10 avril 1972

TEXTE INTÉGRAL

L'obligation de l'autorisation préalable aux transactions immobilières entre personnes de nationalité française est supprimée
1er Pour tous immeubles objet d'un permis de construire, délivré après le 20 avril 1968 : 2e Pour tous immeubles situés dans les lotissements suivants: — stade; — République; — Plaine; — Marabout ; — Aérogare; — Zone industrielle Sud ; — Zone portuaire Sud.